



Mon ecole m'a envoyée en 2eme année sans la 1ere

Par **vincent**, le **18/03/2009** à **10:02**

Bonjour tous,

J'étais l'année dernière en licence et dans la suite de mon cursus il était prévu que j'aille en hollande pour un bachelor si je validais mon diplôme. Le problème est que je suis parti en hollande sans savoir si j'avais eu ma licence. Maintenant les hollandais refuse de me donner mon diplôme si je n'ai pas la première.

J'aimerais un conseil juridique. Puis-je attaquer mon établissement scolaire pour le fait qu'il m'ai fait payer une année en sachant pertinemment que je n'aurais pas mon diplôme final?

Merci d'avance

Par **frog**, le **18/03/2009** à **13:36**

En France, tu étais en quelle année de licence ? Première ou troisième ?

Et en Hollande, tu étais supposé intégrer quelle année du bachelor ?

Tu es parti dans le cadre d'un échange (erasmus, cursus intégré,...) ?

Tu veux attaquer quel établissement ? Et comment ce dernier aurait-il pu savoir pertinemment que tu n'aurais pas ton année en France, et donc, ton année à l'étranger ?

Par **vincent**, le **19/03/2009** à **09:48**

Merci pour la réponse.

Il s'agissait de mon année post BTS et en Hollande c'était un bachelor.

Le problème est que je n'ai eu les résultats de mon année de licence que 3 mois après le début de l'année de bachelor et ils se sont avérés non valides. Il s'agit d'un accord avec la Hollande qui accueille des étudiants français et leur délivre le diplôme à la condition qu'ils aient fait 3 ans d'études supérieures avant de venir. Or à cause de mon école française je ne suis pas en règle et j'ai fait 2 ans sans diplômes au final.

De plus je leur ai versé 4500 €/années. Si j'avais su à temps mon échec en 1^{ère} année je ne serais pas allé en Hollande pour rien j'aurais redoublé ou changé de voie.

Que puis-je faire contre mon établissement Français ?